

COMMUNE DU SAPPEY EN CHARTREUSE

Compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2002

Présents : Roger Caracache, Michelle Daran, Claire Jouffe, Bruno Charles, Jérôme Barrand, François Messines, Céline Caldara, Pascal Roux, Emmanuel Jail, Christel Thévenin, Isabelle Barthe, Marc Gaude

Absents excusés : Bruno Charles, Hervé Dondey, Agnès Henry
Pouvoirs : de Agnès Henry à François Messines, de Bruno Charles à Michelle Daran, de Hervé Dondey à Roger Caracache

Absent : Jacques Santoni

Secrétaire de séance : Isabelle Barthe

Rappel de l'ordre du jour :

- ○ Examen du projet de règlement d'assainissement
- ○ Adhésion au label de certification forestière
- ○ Convention avec ADIA Intérim
- ○ Tarif des interventions de secours sur pistes
- ○ Convention pour le déneigement avec Christophe Jay
- ○ Exposition « Flore et Faune Imaginaires », Marc Pessin.

• • **Examen du projet de règlement d'assainissement**

Rappel des dates et modalités de l'Enquête Publique sur le Plan de Zonage d'Assainissement par Isabelle Barthe : du 13/01 au 13/02 les documents seront à disposition du public aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie, le commissaire enquêteur, Monsieur Zanassi tiendra une permanence en mairie les
Ces modalités ont été publiées dans la presse (Les Affiches, le Dauphiné Libéré) et dans le bulletin d'infos municipales.

Examen du projet de règlement d'assainissement, présenté par Michelle Daran :
Ce document a été élaboré à partir d'un règlement type fourni par la METRO. Nous nous sommes également inspirés des règlements en vigueur sur les communes Saint-Nizier du Moucherotte et d'Engins. Enfin, nous avons demandé le contrôle de la DDAF (Monsieur Fontaine) et de la METRO.
Après avoir été étudié par les conseillers, ce règlement pourra être adopté lors du prochain conseil municipal.

• • **Adhésion au label de certification forestière PEFC**

La proposition émane de l'association des communes forestières de l'Isère. Il s'agit d'un label de qualité qui concerne les conditions d'exploitation de la forêt. La commune en tant que propriétaire forestier exploitant a intérêt à adhérer à ce label.
Conditions d'adhésion : frais de dossier : 20 euros et 0,50 euros par hectare.

Sur proposition du maire, l'adhésion au label de certification forestière PEFC est approuvé à l'unanimité.

- • **Convention ADIA**

Dossier présenté par Marc Gaudé :

Le recrutement du directeur d'exploitation des remontées mécaniques a été assuré par l'agence ADIA Intérim. Afin de permettre la signature du contrat de travail, le maire doit avoir l'autorisation du CM de signer une convention avec ADIA.

Sur proposition de Marc Gaudé, en charge du dossier, le maire est autorisé à l'unanimité à signer la convention avec ADIA, moyennant la somme de 115 euros HT

- • **Secours sur piste**

Dossier présenté par Marc Gaudé. Proposition de tarif à 150 euros forfaitaires par intervention.

**Sur proposition de Marc Gaudé, en charge du dossier, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de fixer le tarif des secours sur piste à 150 euros par intervention, pour les pistes de ski alpin comme pour les pistes de ski de fond.
Approuvé à l'unanimité.**

La séance est levée à 23 h